

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, au gîte les quatre saisons à Saint-Régis-du-Coin, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 26

Nombre de pouvoirs : 1

Présents :

CC Loire Semène : Philippe GINET (représentant Anne-Sophie BREYSSE), Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON, Yves BOMPUIS (représentant Edwige ODIN)

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Sabine PARAT-MANZI, Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Lucile KROLL, Françoise DURIEU, Aurélie GRANGE, Nicolas JOURJON, Denis THOUMY, Isabelle BAAS, Paul THIOLLIERE, Gérard LINOSSIER, Bernadette CORTIAL, Michel MONTEUX, Sébastien LE GRIS

CC du Pays de Montfaucon :

Absents et ont donné pouvoir :

CC du Pays de Montfaucon :

Jean Michel POINAS donne pouvoir à Elisabeth ROYON

Absents excusés :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN, Fabrice TENDILLE, Patrice FRANC, Nadia ADJERIOU, Daniel DURIEUX, Anne-Sophie BREYSSE, Christian BLACHON, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Michel GONNET, Philippe LAGNIET, Sébastien GEORJON, Jean-Pierre BASTY, Monique MARQUET, Laurent PEREZ, Mireille TARDY, Danielle RANGER, Christian ROUCHOUZE, Raymonde DEYGAS

CC du Pays de Montfaucon : Nicolas PEYRARD, Jean-Michel POINAS

Participaient également : François SAUVIGNET, 1^{er} Adjoint de la commune de St Régis-du-Coin

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2024_04_05

Objet : DOTATION DE SOUTIEN AUX EVENEMENTS CLIMATIQUES

Monsieur le Président expose l'épisode climatique du 17 octobre 2024 qui a causé énormément de dégâts sur des colonnes semi-enterrées et aériennes récemment installées sur les communes d'Aurec-sur-Loire et St Romain Lachalm.

Le montant total de ces dégâts pour le SICTOM Velay Pilat est estimé à : 59 772.67 € HT soit 71 727.20 € TTC.

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE					
Emplacement	Flux de colonnes/bacs endommagés	Nb	PU HT Contenant	PU HT Génie civil	Total HT
Sous le pont	Colonne semi-enterrées TRI SELECTIF	2	3 106,00 €	1 000,00 €	8 212,00 €
	Colonne semi-enterrées VERRE	1	3 241,00 €	1 000,00 €	4 241,00 €
	Colonne semi-enterrées ORDURES MENAGERES	2	3 083,00 €	1 000,00 €	8 166,00 €
Parking Aurec Plage	Colonne semi-enterrée TRI SELECTIF	1	3 106,00 €	1 000,00 €	4 106,00 €
	Colonne semi-enterrée VERRE	1	3 241,00 €	1 000,00 €	4 241,00 €
	Colonne semi-enterrée ORDURES MENAGERES	1	3 083,00 €	1 000,00 €	4 083,00 €
Base de loisirs	Colonne aérienne TRI SELECTIF	2	1 985,00 €	416,67 €	4 803,33 €
	Colonne aérienne ORDURES MENAGERES	2	1 980,00 €	416,67 €	4 793,33 €
Semène	Colonne semi-enterrée TRI SELECTIF	2	3 106,00 €	1 000,00 €	8 212,00 €
	Bac conteneur 770 l jaune TRI SELECTIF	3	121,00 €		363,00 €
	Bac conteneur 770 l vert OMr	3	121,00 €		363,00 €
TOTAL AUREC SUR LOIRE					51 583,67 €
COMMUNE DE ST ROMAIN LACHALM					
Emplacement	Flux de colonnes/bacs endommagés	Nb	PU HT Contenant	PU HT Génie civil	Total HT
Montchouvet	Colonne semi-enterrées OMr	1	3 083,00 €	1 000,00 €	4 083,00 €
	Colonne semi-enterrées TRI SELECTIF	1	3 106,00 €	1 000,00 €	4 106,00 €
TOTAL ST ROMAIN LACHALM					8 189,00 €
TOTAL DEGATS SICTOM VELAY PILAT					59 772,67 €

Une dotation de soutien aux événements climatiques peut être sollicité par le syndicat auprès de la Préfecture. Le dossier doit être déposé avant le 17 décembre 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une candidature au titre de la dotation de soutien aux événements climatiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET
SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 04 77 35 69 64
mail : conseil@sicomvelaypilat.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du comité syndical, au recueil des actes administratifs, affichée et transmise au contrôle de légalité.